

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du vendredi 8 décembre 2006, tenue dès 17.30 h. dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Monique Buchs, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Monique Buchs, présidente, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Elle salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal in corpore.

Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

En l'absence de M. Jacques Vuitel, AJU, M. Markus Schmutz, AJU, est nommé scrutateur pour la séance de ce soir.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2006
3. Communications de la présidente et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Motions et interpellations
6. Réponses aux motions et interpellations
7. Petites questions
8. Réponses aux petites questions
9. Crédit d'engagement de Fr. 173'400.-, figurant au budget des investissements (Fr. 98'000.- dans l'approvisionnement en eau, Fr. 75'400.- dans le réseau des fontaines avec prélèvement des dépenses prévues en 2009 et 2011), pour la réfection d'une conduite d'eau propre et de deux conduites d'alimentation des fontaines aux Longines, Les Noyettes – décider du mode de financement
10. Nouveau tarif d'électricité "ECONOM 1" pour fournitures interruptibles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 – décision
11. Création d'un centre de jeunesse régional à Saint-Imier, modalités d'exécution – décision
12. Rapport du Conseil municipal relatif au Programme de législature 2003-2006 – information
13. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Yves Houriet (Rad.), M. Walter Von Känel (Rad.), M. Pierre-André Kernen (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Francis Béguelin (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. André Schori (Rad.), M. Thierry Spring (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), Mme Monique Buchs (Rad.), Mme Marguerite Baume (AJU), M. Patrick Tanner (AJU), M. Patrick Zihlmann (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU) , M. Markus Schmutz (AJU), Mme Corinne Perrenoud (AJU), Mme Martine Bourquin (AJU), M. David Zappella (AJU), M. Christian Hostettler (Soc), M. Jean-Pascal Lüthi (Soc), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. Jacques Tanner (Soc.), Mme Corinne Baumann (Soc.), Mme Christiane Baur-Widmer (Soc.), M. Julien Walther (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.) et M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Jacques Vuitel (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU), M. Francis Daetwyler (Soc.), M. Vincent Scheidegger (Soc.).

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2006

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

## 3. Communications de la présidente et du maire

Mme Monique Buchs, présidente, informe qu'elle a pris part le 29 octobre 2006 à la Bourse Timbro-Cartes à la salle de spectacles de Saint-Imier. Le 27 novembre 2006, elle a reçu un courrier de remerciements du comité de l'Imériale pour la participation au cortège. En outre, le 29 novembre 2006, le Conseil exécutif du canton de Berne a adressé une lettre dont la présidente donne connaissance aux membres du Conseil de ville : "Conseil-exécutif – résolution présentée par la fraction radicale, adoptée par le Conseil de ville de Saint-Imier, avenir de la HE-ARC sites d'ingénierie de Saint-Imier, Le Locle et Porrentruy. Nous accusons réception de votre lettre du 25 septembre 2006 et de la résolution susmentionnée qui a retenu toute notre attention. Le Conseil exécutif est conscient de l'importance de la Haute Ecole ARC pour le Jura bernois. Il partage l'avis du Conseil municipal de Saint-Imier quant à l'impact que revêt une offre de formation tertiaire, la recherche et les prestations de service pour la ville et toute la région, tant sur le plan socioculturel que sur le plan économique. En effet, la collaboration étroite entre la HE-ARC et les entreprises régionales constitue un des atouts majeurs permettant de stimuler la recherche et de promouvoir l'innovation. Indéniablement, l'institut de recherche "Micro techniques industrielles" de la HE-ARC, TT - Novatech, TT - Innoplast et le Parc technologique de Saint-Imier contribuent ainsi au développement économique de la région. Les nombreux mandats et partenariats en témoignent. Il importe, toutefois, de signaler que la HE-ARC est soumise aux dispositions de la Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1995 (révisée le 4 octobre 2005), ainsi qu'aux deux Master plans 2004-2007 et 2008-2011. Afin d'obtenir des subventions de la Confédération et l'accréditation de ses filières, la HE-ARC doit remplir certaines conditions, notamment en ce qui concerne la concentration des lieux d'enseignement, l'offre de formation et les effectifs minimaux (masses critiques). Etant donné que la HE-ARC fait partie intégrante de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), elle se voit également confrontée à des contraintes par rapport aux domaines d'enseignement et au système financier. Comme une distribution spatiale de l'offre sur l'ensemble des territoires de Suisse occidentale se profile de plus en plus, la HE-ARC est amenée à coordonner ses produits et à déterminer ses axes forts tout en respectant les directives de la HES-SO. Le modèle financier de la HES-SO, qui repose sur un système complexe de clearing, favorise les concentrations et les économies d'échelle. La taille modeste de la HE-ARC est donc un facteur défavorable. Vu les exigences de la Confédération, les contraintes de la HES-SO et la situation actuelle de la HE-ARC, le Comité stratégique de la HE-ARC a mandaté la direction générale d'étudier la faisabilité d'un regroupement des sites de formation. Le Comité stratégique est déterminé à garantir la pérennité de la HE-ARC et c'est dans cette optique que plusieurs options sont en discussion actuellement. Par ailleurs, dans la perspective d'une nouvelle Convention intercantonale HES-SO et d'un nouveau modèle de gouvernance, le Comité stratégique de la HE-ARC s'investit pour qu'une véritable participation de sa haute école spécialisée au sein de la HES-SO soit garantie et que le système financier soit modifié en vue d'une meilleure équité entre petites et grandes entités. Le Conseil exécutif s'engage à trouver une solution pour assurer la présence de la HE-ARC à Saint-Imier. Il a pour but d'y maintenir un espace de formation tertiaire et un pôle de recherche et de sauvegarder ainsi le lien fort qu'entretient la HE-ARC avec le tissu économique local grâce au transfert des

technologies. Le Directeur de l'instruction publique, M. Bernhard Pulver, poursuivra les objectifs du gouvernement bernois au sein du Comité stratégique de la HE-ARC, en concertation avec ses partenaires des cantons du Jura et de Neuchâtel. Nous vous remercions de toute l'attention que vous portez à l'avenir de la HE-ARC et vous assurons que nous attachons une grande importance au maintien de la HE-ARC à Saint-Imier et au développement économique du Jura bernois et de la partie francophone du canton. Nous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée. Au nom du Conseil exécutif, le président : M. Luginbühl, le chancelier : M. Nuspliger."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "C'est avec une grande satisfaction que le parti radical a entendu la réponse du Conseil-exécutif, qui a réagi rapidement et qui soutient fermement le site de Saint-Imier. Il s'agit maintenant pour notre région de se mobiliser, toutes forces réunies, et éventuellement avec l'aide de la Chambre économique pour faire entendre sa voix auprès de la Confédération. Vous avez vu que les Neuchâtelois se mobilisent déjà. Alors, Madame, Monsieur, tous unis, en avant."

M. Stéphane Boillat, maire, déclare que le Conseil municipal suit avec attention l'évolution du dossier, et fait tout ce qui est en son pouvoir pour assurer l'avenir de HE-ARC Ingénierie à Saint-Imier.

M. Stéphane Boillat, maire : "Je m'en tiendrai à deux informations qui me paraissent importantes, parce qu'elles sont susceptibles de devenir rapidement un sujet à traiter devant le Conseil de ville. Peut-être était-il un temps où les fins de législature apparaissaient comme un moment de calme et de répit, où les objets à traiter étaient peu nombreux, et où les nouvelles affaires pouvaient attendre sagement les nouvelles autorités. Si ce temps-là a existé, il est bien révolu. Le calme de fin de législature n'existe pas, les objets continuent à se présenter et à se bousculer. En voici deux qui occuperont sans doute votre conseil dès ses premières séances de nouvelle législature. La libéralisation du marché de l'électricité avance à grands pas. La nouvelle loi fédérale devrait être acceptée avant la fin de l'année, et entrer en vigueur en 2008, peut-être même le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle entraînera une révolution complète des relations entre le distributeur que sont les Services techniques, et ses partenaires (clients, fournisseurs). Le schéma présenté au rétroprojecteur illustre la situation actuelle : nos services mesurent la quantité d'électricité achetée et vendue ; ils facturent aux clients celle vendue et paient celle achetée. Les relations techniques, contractuelles sont très simples. Dans le futur, tout deviendra beaucoup plus sophistiqué, avec des offres, des contrats, des factures entre de multiples partenaires, et l'obligation pour nos services de maîtriser des données bien plus complexes qu'actuellement. De nouveaux moyens informatiques seront indispensables. Plusieurs rencontres ont eu lieu dernièrement entre des représentants de nos services et des fournisseurs, de manière à réunir une information complète et détaillée, qui n'oubliera pas non plus les autres communes confrontées aux mêmes exigences. Si la date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 se confirmait, cela signifierait que nous devrions disposer des moyens informatiques adaptés dès juillet 2007, en raison du temps nécessaire pour intégrer toutes les données. A partir de là, le Conseil de ville devrait prendre une décision en mars 2007, éventuellement en avril 2007. La commission de l'équipement a été informée de ces éléments. Nous prévoyons d'informer en détail les chefs de partis avant la première séance du Conseil de ville, afin qu'ils disposent rapidement de toutes les informations utiles et que chacun soit en mesure de prendre une décision en toute connaissance de cause."

M. Stéphane Boillat, maire, donne connaissance d'un second objet qui pourrait occuper rapidement le prochain Conseil de ville. Grockland choisira son site le 15 décembre 2006. Si notre commune devait être retenue, ce projet sera très vraisemblablement soumis au premier Conseil de ville de la prochaine législature, qui aura lieu en principe le 8 février 2007.

#### 4. Don du Conseil de ville

Mme Monique Buchs, présidente, informe que le bureau du Conseil de ville s'est réuni le 27 novembre 2006 afin de décider de l'attribution des dons du Conseil de ville. Il est proposé ce soir d'octroyer la somme de Fr. 700.- au FC Saint-Imier Junior pour le camp de Tenero, et Fr. 700.- à l'association des Cartons du Cœur.

Au vote, ces deux dons sont acceptés à l'unanimité.

#### 5. Motions et interpellations

Mme Monique Buchs, présidente, informe qu'elle a reçu deux motions et deux interpellations.

M. Thierry Spring, Rad. : " Il nous est paru opportun d'amener cette motion ce soir pour les raisons suivantes. Les états-majors des partis sont en pleine recherche de membres pour siéger dans les commissions et à ce stade, cette information peut être fort utile. De plus, pendant la législature précédente à maintes reprises a été évoquée la création d'une cellule de réflexion concernant tous les projets liés à la jeunesse. Ces réflexions ont eu lieu sous des formes diverses et non structurées. La finalisation du centre de jeunesse que nous évoquerons tout à l'heure donne de la matière à une entité formelle et établie. Je n'oublie pas à ce stade de remercier toutes les personnes qui ont mené ces réflexions et je les encourage à continuer en se proposant si la commission de la jeunesse devait voir le jour. Voilà pour l'introduction. Maintenant voici le texte de la motion :

Création d'une nouvelle commission permanente : nous demandons qu'une étude soit mise en oeuvre pour la création d'une nouvelle commission permanente qui aurait pour nom «Commission de la jeunesse ». Elle aura pour tâche principale l'accompagnement et la gestion du futur centre régional de jeunesse. Subsidiatement, d'autres tâches en relation avec la jeunesse pourront lui être confiées.

Développement : Le Conseil municipal a délégué la tâche à la commission sociale, sans pour autant modifier le règlement des commissions permanentes approuvé le 10 décembre 2004 par le Conseil de ville. Cette délégation n'a pas de base légale et aucune attribution précise n'a été déléguée à la commission sociale.

Nous sommes d'avis que la délégation de la tâche à la commission sociale est en termes d'image et de lisibilité très réductrice. Les problèmes liés à la jeunesse ne doivent pas être traités dans une commission sociale qui a des tâches stratégiques dans ce domaine. Les tâches liées à la jeunesse dépendent essentiellement des établissements scolaires du secondaire 1 et 2.

D'autre part, la construction d'un centre de jeunesse demandera un accompagnement et un investissement important en temps. Le profil des membres de la commission de la jeunesse est en conséquence différent de celui des membres de la commission sociale.

Nous demandons qu'une commission de la jeunesse de 7 membres soit constituée. Nous proposons dans sa constitution : 1 membre du Conseil municipal, 4 conseillers de ville et deux représentants proposés par les directions des écoles du secondaire 1 et 2 et/ou des paroisses. Il faudra également intégrer, avec voix consultative, des représentants des communes qui adhéreront au centre de jeunesse de notre commune.

Nous demandons la création d'une commission temporaire et d'urgence. Ainsi la nouvelle commission pourrait être nommée dans la deuxième séance du Conseil de ville 2007. Dans l'intervalle, nous demandons que le Conseil municipal assume sous sa responsabilité l'accompagnement du futur centre de jeunesse."

M. Stéphane Boillat, maire : "Si une motion est contraignante, et j'imagine que celle-ci doit l'être, elle doit être remise à une commission permanente ou temporaire. La motion que

vous déposez va plutôt dans le sens d'une commission permanente, est-ce bien le cas ?"

M. Thierry Spring, Rad. : "En effet, c'est de proposer à une commission temporaire d'apporter un règlement et une base à ceci. Il s'agirait de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance la création d'une commission temporaire."

M. Stéphane Boillat, maire, est d'accord avec la proposition de M. Thierry Spring, Rad.

M. Patrick Tanner, AJU : "Je siége à la sous-commission de la jeunesse du canton de Berne qui actuellement a plusieurs pistes dans ce domaine. Vous avez peut-être entendu dire que le canton du Jura a mis en postulation un poste de délégué à la jeunesse. Le canton de Berne, selon M. Werner Luginbühl, serait prêt à faire de même pour le Jura bernois, à savoir, la création d'un poste de 40 % à 50 %. Il faudra que les communes participent aussi à ceci. En janvier, il y aura une séance avec toutes les villes qui regroupent un centre de jeunesse pour avoir un centre de coordination entre les différentes localités. Ceci est juste une information, peut-être y a-t-il des redondances à éviter. Il faut juste tenir compte du chemin qui est en train de se faire au niveau de la région."

M. Yves Houriet, Rad., prend la parole afin de communiquer une deuxième motion : "Nous venons de vivre une période électorale durant laquelle chaque parti a été présent au centre de notre ville. Cette expérience a permis à chacun d'entre nous de côtoyer des citoyennes et des citoyens, de parler des désirs de chacun, de recevoir des félicitations et des encouragements. Ces contacts sont toujours très enrichissants. Même si l'occasion de s'entretenir de la chose politique avec bon nombre de personnes durant la législature existe, l'ambiance de la période des élections communales fait ressortir d'autres réflexions. Elle permet également d'aborder de nouvelles personnes ou des personnes avec lesquelles les contacts ne sont pas réguliers voire inexistantes d'habitude. En discutant, on prend conscience des soucis des autres, on prend conscience des réalités des autres. Une des remarques les plus frappantes que j'ai eues à entendre est "je voterais bien pour vous, mais je ne peux pas voter, je suis de telle ou telle nationalité". J'ai été fort surpris car dans la plupart des cas, cette remarque sortait de la bouche de personnes qui étaient assimilées dans mon esprit à de vrais et anciens imériennes ou imériens. C'est pour cette raison que je vous présente aujourd'hui cette motion, soit la modification du règlement concernant les votations et l'élection du Conseil de Ville, du Conseil Municipal et du Maire de Saint-Imier, plus particulièrement la modification de son article 2, en y intégrant le droit de vote en matière communale des étrangers sous certaines conditions. Le débat sur le droit de vote des étrangers en Suisse est relativement ancien. Il intervient avant tout au niveau du droit de vote cantonal et communal, puisqu'il n'est pas concevable de l'accorder au niveau fédéral avant que les cantons ne franchissent eux-mêmes le pas. Il n'est pas inutile de rappeler que de manière générale le problème du droit de vote est un élément sensible des citoyennes et citoyens suisses. Rappelez-vous que le canton de Vaud n'a accordé le droit de vote aux femmes en matière cantonale qu'en 1959 alors qu'Appenzell Rhodes-Intérieures a vu le Tribunal fédéral le lui imposer en 1991 seulement. Depuis quelques années, de nombreux cantons tentent d'intégrer dans leur constitution le droit de vote des étrangers avec plus ou moins de réussite, et en y mettant un certain nombre de conditions. Il est de fait que nombres d'Imériens, enfants d'immigrés italiens par exemple, vivent dans notre cité depuis des dizaines d'années. Ces individus n'ont pas demandé la nationalité suisse, soit par attachement à leur pays d'origine, soit par souci financier, ou pour d'autres motifs qui leur sont propres. Ces éléments n'enlèvent rien au fait qu'ils vivent tous les jours avec nous, que nous les côtoyons dans les clubs de sports, lors de vernissages d'exposition ou lors de toute manifestation de notre ville. Nous demandons la création d'une commission temporaire de 5 membres. Cette commission aura pour tâche de fournir un rapport en vue d'une décision au Conseil de Ville de la modification de l'art. 2 du règlement concernant les votations et l'élection du Conseil de Ville, du Conseil Municipal et du Maire de Saint-Imier, en y intégrant le droit de vote en matière communale des étrangers sous certaines conditions, conditions de durée d'habitation de notre commune notamment."



M. Stéphane Boillat, maire : "Sur la forme, si la motion est contraignante, elle doit être remise à une commission. J'aimerais apporter quelques éléments sur le fond. Je crois que c'est un souci qui a déjà occupé ce législatif. Il y a déjà eu des interventions pour savoir dans quelle mesure les personnes étrangères pourraient bénéficier du droit de vote ou d'éligibilité en matière communale. Nous pouvons être heureux que ces remarques viennent de plusieurs partis, ce qui montre une ouverture d'esprit et une sensibilité à ce problème. Selon mes souvenirs, il y a eu, il y a quelques années, un projet cantonal avec deux volets. Le premier rendait obligatoire le droit de vote communal aux étrangers à certaines conditions, et le second permettait aux communes d'octroyer le droit de vote à certaines conditions. Il me semble que tout ceci a été rejeté au niveau cantonal en votation. Nous avons informé votre conseil qu'au niveau du Grand Conseil, il y a eu des motions ou des consultations qui avaient été engagées pour savoir s'il ne fallait pas modifier la réglementation cantonale pour accorder le droit de vote aux étrangers. Je me souviens que le Conseil municipal avait été consulté et que nous avons émis un préavis favorable. Nous avons choisi la version la plus progressiste. Il s'agissait de la solution qui était propre à assurer une certaine unité à l'intérieur du canton pour qu'une personne étrangère puisse voter et être élue dans toutes les communes. Il s'agit d'un projet. A mon sens, selon la réglementation actuelle, une commune ne peut pas choisir d'accorder le droit de vote aux étrangers parce que la loi cantonale le lui interdit. Au vu de la motion, il faudra nommer une commission temporaire, mais les conclusions seront peut-être vite écrites. Ce qu'il faut aussi dire, c'est que lorsque nous avons refait le règlement d'organisation, nous avons choisi d'aller aussi loin que le droit cantonal le permettait en mentionnant que l'on pouvait nommer des étrangers dans les commissions municipales pour autant que celles-ci n'aient pas de droit de décision. Selon mes souvenirs c'était le maximum que le droit cantonal autorisait."

M. Christian Hostettler, Soc. : "Ce soir, on nous propose de créer une commission pour un objet, comme l'a dit M. le maire, qui risque d'être très vite réglé. Pour la première motion, nous sommes favorables. Il y a probablement un avenir pour cette commission temporaire. Par contre, pour la deuxième motion, aller démarcher des personnes pour leur dire "Vous siégerez une fois pour faire un rapport", c'est un peu léger. Ne pourrait-on pas la confier à une commission existante et si celle-ci arrive à en faire quelque chose, il sera assez tôt pour aller plus loin. Je pense que la commission de gestion ou le Conseil municipal pourrait se saisir en premier lieu de cette motion."

M. Yves Houriet, Rad. : "En tant qu'auteurs de la motion, nous pouvons nous rallier à cette proposition. Afin de voir si ceci est réalisable par rapport à la loi, le Conseil municipal, à mon avis, serait capable de s'occuper de cette tâche qui est de savoir si la constitution bernoise permet de réaliser ce que nous demandons. Dans cette optique, nous aurons déjà une première vision lors du prochain Conseil de ville et après nous déciderons s'il est possible de nommer une commission."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous allons voir ce que dit la loi cantonale et demander à l'Office des affaires communales si une commune peut décider d'accorder le droit de vote aux étrangers. Nous vous informerons. Si la réponse est positive, nous mettrons un point à l'ordre du jour, à savoir la nomination d'une commission qui sera chargée de proposer les modifications du droit communal. Si la réponse est négative, aucune commission ne sera nommée. "

M. Yves Houriet, Rad., remercie M. Stéphane Boillat, maire.

Mme Marguerite Baume, AJU, donne connaissance d'une interpellation : "Avec le retour de l'arrière automne, nous avons remarqué que l'éclairage indiquant l'emplacement des passages pour piétons sur la route principale, à savoir le long des rues Baptiste-Savoie, Francillon, Dr Schwab, est particulièrement mauvais. De plus, si la couleur des passages

est défraîchie, la sécurité des piétons est menacée. De même, les automobilistes ont eux aussi une mauvaise vision de ces passages, malgré les panneaux bleus existants. Nous avons observé qu'à Sonvilier, un genre de projecteur a été posé soit sur un mât portant déjà un réverbère, soit sur un mât supplémentaire à la hauteur des passages. Le résultat est convaincant, même s'il n'exclut pas tout accident. Par conséquent, nous demandons au Conseil municipal d'étudier cette situation et de l'améliorer dans l'intérêt des usagers, piétons et automobilistes. Pourquoi ne pas profiter des futurs travaux le long de cette rue pour régler ce problème ? Nous vous remercions de donner suite à cette interpellation".

M. Cornelio Fontana, Rad : "Nous avons une remarque qui rejoint tout à fait votre souci et qui est plus pointue. Nous constatons que sur le passage pour piétons, situé en face de l'ex-Goule, il y a carrément la moitié Sud qui n'est plus visible. A cet emplacement, le matin, s'il y a du brouillard ou autre, même avec des panneaux, les guirlandes de Noël, on ne voit rien et par conséquent, nous appuyons sans problème la demande de la fraction alliance jurassienne."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Tout d'abord concernant ce passage pour piétons, qui est effacé, vous savez probablement tous aussi bien que moi que la route est cantonale, et que nous n'avons aucune emprise sur les travaux qui se font sur cette route. Ce que nous avons fait, il y a à peu près 10 jours, c'est que nous avons téléphoné à M. Fuchs, qui s'occupe de l'entretien, pour lui signaler que ce passage devait être repeint ; et la réponse a été que la peinture ne se faisait pas en hiver et qu'il fallait attendre le printemps. Comme vous le constatez, l'hiver est là aujourd'hui. La commission de l'équipement se penchera sur cette interpellation au début de l'année prochaine. Il y a un gros problème d'infrastructures car celles que nous avons actuellement sont suffisantes soit pour l'éclairage normal soit pour les décorations de Noël, mais pas pour les deux ensemble, et donc nous n'avons pas la possibilité, excepté si l'on ne met pas de décorations à l'endroit des passages pour piétons, pour éclairer de manière efficace. Il a déjà été prévu de refaire la totalité de l'installation qui est vétuste. Pour information, les ampoules des guirlandes actuelles nous coûtent plus de Fr. 4'000.- par année. Un projet est en marche et il passera devant la commission de l'équipement l'année prochaine. C'est un problème sensible parce que dès que l'on touche à ces décorations, nous touchons à de l'affectif. Il est probable que dans le cadre des travaux de la route cantonale qui vont se faire ces prochaines années, nous allons concevoir un éclairage un peu plus moderne et moins consommateur que l'actuel."

M. Christian Hostettler, Soc. : "Je ne sais pas si l'on peut se satisfaire d'une réponse où on nous dit que l'on ne fait pas de peinture en hiver. Je crois que tous les automobilistes qui empruntent le Pod, ont peur, lorsque vous êtes à la tombée de la nuit et que les conditions sont mauvaises. Nous ne voyons pas les piétons. Si en plus le passage n'est pas marqué, c'est scandaleux. Marquons-le à nos frais, et donnons un petit coup de peinture, il y en a qui ne se gênent pas, sauf que nous, nous ferons les lignes jaunes par terre quitte à être hors la loi. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'attendre le printemps. C'est maintenant qu'il faut le faire. La commune de Sonvilier a obtenu ceci, un éclairage supplémentaire, un îlot et autres, parce qu'il y a quelques années un très grave accident avec une fille s'est produit. N'attendons pas que nos gamins passent sous une voiture pour faire quelque chose. Allons-y en sortant du souper ce soir, nous allons peindre la route."

M. Jean Luc Berberat, AJU, donne connaissance d'une deuxième interpellation : "Le 23 octobre 2003, le parti radical déposait une motion contraignante visant à étudier la faisabilité d'un réseau de transport "doux" dans la région. Dans cette perspective, le Conseil de ville a nommé une commission ad hoc le 18 mars 2004. La séance constitutive a eu lieu une semaine plus tard et M. Pierre Jeanneret, conseiller municipal, a pris la présidence de cette commission. Et depuis plus rien. Or le règlement du Conseil de ville stipule que suite à une motion, la commission compétente doit fournir un rapport dans un délai de 4 mois. Cela fait bientôt 32 mois, soit 8 fois le délai légal, que nous attendons des

nouvelles. De source sûre, j'ai appris que cette commission s'était réunie pour la dernière fois le 23 mai 2005. C'est tout à fait inadmissible et je ne comprends pas le silence des radicaux qu'on a déjà connu plus revendicateurs. D'autant plus que le réseau de transport doux figure en bonne place dans leur programme électoral. Palliant la passivité du parti radical en la circonstance, c'est donc moi qui demande expressément des explications au Conseil municipal. Où en est cette étude ? Pourquoi la commission ne s'est-elle pas réunie depuis le 23 mai 2005 ? Dans quel délai pourrions-nous avoir un 1<sup>er</sup> rapport sur ce réseau de transport doux ? D'avance merci de vos réponses circonstanciées."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie : "Effectivement cette commission ne s'est pas réunie très souvent, pour un certain nombre de problèmes que je ne vais pas évoquer maintenant. Lors de sa dernière séance du mois de mai 2005, la commission avait décidé de demander une étude à un bureau spécialisé. Un membre de cette commission s'était déclaré d'accord de me communiquer une adresse et de libeller une demande d'offre. Malheureusement je n'ai jamais reçu de réponse et par négligence je n'ai pas réclamé celle-ci. Je vous assure que la commission va continuer sa fonction. Le hasard fait parfois bien les choses, j'ai reçu aujourd'hui une information du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication s'intitulant "Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable". Ce rapport fait 5 ou 6 pages, il serait donc ici trop long de vous lire toute cette documentation. Après une lecture rapide des documents, il semble qu'un tel projet pourrait être développé en collaboration avec le Parc régional Chasseral. Je m'engage, la semaine prochaine, à envoyer une copie de ce document à tous les membres de la commission et à les convoquer au début de l'année 2007."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je remercie M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie. Il est vrai que le hasard fait parfois bien les choses. Vous comprenez que nous sommes un peu déçus de l'avancement de ces travaux. Nous avons aussi des membres dans cette commission qui se posent des questions. Nous attendrons le début de l'année prochaine pour voir la suite."

M. Patrick Linder, Soc. : "Je pense que l'interpellation de M. Jean Luc Berberat, AJU, soulève une question. Qu'en est-il au niveau légal de cette commission ? Elle devait rendre un travail quatre mois après sa constitution et si ce n'est pas le cas, est-ce qu'elle est maintenue ? Faut-il attendre qu'elle rende son dossier ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "A mon sens, c'est une commission qui a été nommée par le Conseil de ville, c'est à vous de décider s'il faut y mettre fin ou accepter son rapport."

M. Thierry Spring, Rad. : "Une commission qui n'a pas rendu son rapport peut prolonger son délai. Ici, la commission aurait dû demander une prolongation et le Conseil de ville aurait pu accepter celle-ci. Je pense que là, nous avons eu un vice de forme qui pourrait être réglé."

## 6. Réponses aux motions et interpellations

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie : "En réponse à l'interpellation de la fraction radicale lors du Conseil de ville du 26 octobre 2006 concernant la création d'une filière des métiers de l'horlogerie au CPAI-JB et à la HE-ARC. Voici ce qu'il en est à ce jour. Je vous donne connaissance de la réponse de la HE-ARC par sa directrice générale Mme Brigitte Bachelard. "Votre courrier du 6 novembre 2006 dernier, relatif à l'interpellation présentée par la faction radicale au Conseil de ville, m'est bien parvenu et je vous en remercie. En préambule, permettez-moi de vous informer que, chaque année, nous formons 5 à 10 ingénieurs avec une spécialisation horlogère et que, tous les 2 ans, nous



formons entre 10 et 20 diplômés postgrades en conception horlogère. Si on se réfère aux besoins de la profession, rappelé dans le rapport de gestion de la Convention patronale horlogère, soit :

- besoin en ingénieurs EPF/HES et techniciens ET à former par année jusqu'en 2010 dans les domaines techniques autre que la construction horlogère (mécanique, microtechnique, électronique, etc.) : 35

- besoin en ingénieurs et techniciens ET à former par année jusqu'en 2010 en construction horlogère : 10

Nous pouvons répondre aux besoins du marché. En outre, nos effectifs actuels sont relativement faibles et nous pourrions sans peine intégrer plus d'étudiants, si le besoin s'en faisait sentir.

Aussi et bien que je comprenne parfaitement vos préoccupations, il me semble prématuré de développer une offre spécifique supplémentaire HES en horlogerie aujourd'hui et avant d'avoir redéfini le cadre de l'offre de formation de la HE-ARC dans le domaine de l'ingénierie. Indépendamment de mon souci d'offrir des formations répondants aux besoins réels du tissu économique local, je me permets de rappeler ici que les autorités des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel conduisent actuellement à une réflexion sur le regroupement de nos sites de formation. Ces regroupements ne concernent pas seulement les sites mais aussi les filières et devraient nous permettre de répondre aux impératifs fixés par les autorités fédérales en matière de masses critiques d'étudiants. L'ouverture d'une nouvelle filière, divisant de ce fait nos effectifs par sites serait dans ce cadre contradictoire, au moins dans les mois qui viennent. Dans tous les cas, soyez persuadés que nous entretenons des contacts réguliers avec les industriels afin de pouvoir répondre au mieux à leurs besoins. Ceux-ci, tout comme les choix de formation opérés par les jeunes de notre région, sont bien entendu intégrés à notre réflexion sur les regroupements de sites. Il est certain que si une filière horlogère devait être introduite en Suisse au plan fédéral, sa place serait dans l'Arc Jurassien et la direction de l'école mettrait tout en œuvre pour en faire accepter le principe. Dans l'immédiat, je ne peux pas préjuger des décisions politiques qui seront prises en matière de regroupement des sites et de filières de notre école et il ne m'est donc pas possible de répondre à cette interpellation tout en prenant note de votre préoccupation."

D'autre part, ce n'était pas uniquement la HE-ARC qui était interpellée mais également la commission de surveillance du CPAI-JB. Résultat de la séance du 7 décembre 2006, donc d'hier soir. Ne disposant pas encore du procès-verbal, je vous donne connaissance de mes notes de séance.

Tout d'abord le directeur du CPAI-JB nous présente son analyse des résultats de l'étude faite par la Convention patronale horlogère. Il en ressort qu'actuellement environ 140 CFC par année dans les métiers horlogers sont délivrés par 5 écoles situées à Porrentruy, Bienne, Le Locle, Genève et la Vallée de Joux. 40 de ces nouveaux diplômés poursuivent dans une autre voie ou poursuivent leurs études. Il n'en reste donc qu'une centaine alors qu'il en faudrait environ 130. Cela démontre un déficit d'environ 30 diplômés par année jusqu'en 2010. Mais si l'on poursuit l'étude jusqu'en 2015, la demande ne sera plus que d'environ 90 diplômés par année. Il faut également remarquer que ces prévisions sont faites en regard de la conjoncture actuelle, qui, nous l'espérons continuera sans faiblir, mais cela est un peu aléatoire. A part Porrentruy, il semble que les écoles dispensant ces formations actuellement ont encore un peu de réserve, par exemple environ 10 places à Bienne sans ouverture d'une nouvelle classe. Après discussion, en étant conscient que l'ouverture d'une nouvelle filière au CPAI-JB dépend de la Direction de l'instruction publique du canton, il est décidé que la direction du CPAI-JB prendra contact avec les associations professionnelles, sans l'appui desquelles une ouverture de classe par le canton n'est pas envisageable. M. Serge Rohrer prendra donc contact rapidement avec la Convention Patronale Horlogère (CPH) et avec l'Association Patronale de l'Horlogerie et des Microtechniques (PHM). Je ne peux malheureusement pas vous donner plus d'informations pour l'instant."

M. Stéphane Boillat, maire : "En réponse à l'interpellation de M. Francis Daetwyler, Soc., concernant la signalisation des chantiers routiers à Saint-Imier. La sécurité des chantiers incombe aux entreprises responsables. La police municipale assure le contrôle, et à de très nombreuses occasions apporte son concours et prête du matériel de signalisation. La police municipale veille à ce que la signalisation soit conforme ; elle assure aussi l'information nécessaire en fonction des besoins (ambulance, service de défense, etc.). Dans certains cas, cette tâche n'est pas aisée. La signalisation à poser dépend de certains types de travaux. Ainsi, si l'on goudronne, il faudra fermer l'accès, et assurer une signalisation adaptée. Il arrive que l'exécution des travaux ne se déroule pas comme prévu, et que des travaux soient avancés ou retardés en fonction de la météo ou de la disponibilité d'une entreprise. Dans ces cas, la police municipale n'est pas toujours informée de l'évolution de la situation, et il est possible que la signalisation ait pu être inadaptée, particulièrement dans le cas du chantier de la gare où la planification a parfois été revue de jour en jour...La police municipale sera encore plus attentive à cette problématique, et elle accentuera sa collaboration avec les entreprises. Nous devons relever que les travaux menés récemment à la rue Pierre-Jolissaint se sont déroulés sans problème et sans réclamation, alors qu'ils ont entraîné la fermeture d'une voie d'accès à l'Hôpital et de passage des cars CJ".

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais également vous informer que suite à l'interpellation de M. Francis Daetwyler, Soc., nous avons entrepris les démarches nécessaires auprès du magasin AVEC concernant le problème d'accès aux toilettes. Nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour. Nous vous la communiquerons lors de la prochaine séance."

## 7. Petites questions

M. Markus Schmutz, AJU : "Ma petite question concerne, malheureusement, encore le dossier des raccordements de Mont-Soleil au réseau des eaux usées. Nous sommes en fin d'année, et malgré les promesses faites en début d'année, les travaux ne sont une fois de plus pas terminés. On a encore entendu hier soir au Téléjournal que la construction va très bien et que tous les chantiers prennent du retard. De plus, tous les chantiers publics dépassent les délais et les budgets et personne n'y peut rien. Mais dans notre cas, ce n'est plus un retard. Il y a sept ans, des pelles mécaniques se trouvaient à 50 mètres à l'Ouest de notre fosse. Il y a deux ans, elles se trouvaient à 50 mètres à l'Est. Mais voilà, d'autres chantiers à Renan ou à Villeret semblaient être beaucoup plus importants pour l'entrepreneur désigné par le maître d'oeuvre. Ma question est la suivante : Quand prendrez-vous enfin des mesures à l'encontre de cette entreprise qui visiblement n'est pas en mesure de tenir ses promesses pour enfin terminer ce chantier."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Nous ferons attention à ne pas citer cette entreprise, même si tout le monde la connaît. Il faut reconnaître que cette année nous avons fait des efforts considérables pour « faire travailler » cette entreprise. A Mont-Soleil, les rappels ont été encore plus importants. Il faut reconnaître qu'un certain nombre de bâtiments ont été enfin raccordés, comme le Sport-Hôtel, Vipassana. Nous sommes en train de terminer, si la neige n'arrive pas tout de suite, la totalité de la zone de la Brigade. Nous avons laissé de côté provisoirement, le secteur que nous appelons "Schmutz, Zumbunn". Nous reprendrons ce secteur si l'hiver ne se fait pas sentir immédiatement. J'aimerais dire que nous sommes confrontés à de sérieux problèmes de relations avec certaines entreprises. Il est vrai que dans mon esprit, il y a peut-être des entreprises que l'on devrait mettre sur le carreau pendant un certain temps pour voir si quelques années plus tard les intentions sont meilleures et la ponctualité plus présente. Pour l'instant nous n'avons pas encore pris ces mesures."

M. Markus Schmutz, AJU, remercie M. Michel Jeanneret, chef du département de

l'équipement, pour les informations.

M. Julien Walther, Soc. : "Notre attention a été retenue par l'état actuel du panneau situé à côté du Buffet de la gare, qui montre aux visiteurs de notre ville le plan des rues de notre cité. La vitre de protection a été brisée et l'affiche a disparu depuis quelques mois ou quelques semaines. A-t-on pensé à remplacer ce matériel, voire à envisager quelque chose de plus résistant aux déprédations, par exemple avec une vitre blindée ? Même question pour les plaques métalliques accolées à certaines façades de bâtiments historiques de la ville, qui ont disparu à plusieurs endroits. La promotion touristique faisant partie des objectifs principaux de notre commune, il serait judicieux de régler rapidement cette question."

M. Pierre Jeanneret, chef du département du tourisme : "Concernant la deuxième partie de votre question, les panneaux métalliques, personnellement, je ne savais pas que certains avaient disparu et donc la commission ne s'est pas préoccupée de ce problème, cela doit être récent. Par contre, au niveau du panneau devant le Buffet de la gare, celui-ci a fait l'objet de toute notre attention et un mandat a été donné à une entreprise de la place pour le remplacer par un nouveau. Nous avons un peu de retard concernant sa mise en place".

M. Julien Walther, Soc., demande s'il s'agit d'un panneau du même type ou plus résistant.

M. Pierre Jeanneret, chef du département du tourisme : "J'espère qu'il sera plus résistant. Toutefois, une vitre incassable, celui qui voudra la casser y arrivera. La réalisation est en cours."

M. Julien Walther, Soc., informe que la plaque métallique accolée au bâtiment d'Espace Noir a disparu depuis déjà quelques mois.

M. Pierre Jeanneret, chef du département du tourisme : "Nous en prenons note, nous ne sommes pas au courant. Nous ferons le nécessaire pour remplacer cette plaque et essayer de sécuriser ces plaques."

Mme Martine Bourquin, AJU : "Je souhaiterais connaître les démarches entreprises par la Municipalité pour louer ses propres appartements."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Pour ce qui est des bâtiments rue Jacques-David 4, 6, 8, et de la rue de la Clef 37, nous avons essayé de mettre des annonces. Toutefois, le succès est plus grand avec un contact direct auprès de la Municipalité. Je vous rappelle qu'il y a un appartement de 3 pièces qui est libre à la rue Jacques-David 4, un autre à la rue Jacques-David 8, mais nous devons refaire les fenêtres parce qu'il y a de terribles courants d'air, autrement nous devrions offrir des gants aux futurs locataires. A la rue de la Clef 37, il y a au total 10 appartements. Il reste à louer 2 appartements de 2 pièces, mais on ne veut pas les louer pour l'instant parce que nous attendons le budget 2007 pour pouvoir faire des travaux. Il y a aussi un 3 pièces qui est libre depuis fin novembre. Sur les 42 appartements appartenant à la commune, il y en a 5 de libres."

Mme Martine Bourquin, AJU : "Je vous informe qu'au bâtiment de la rue de la Clef 37, il y a un 4 pièces qui est libre depuis fin octobre puisque j'y habitais. Je trouve très dommage que ces appartements ne soient pas sur le site internet de la commune. Des appartements vides, cela coûte."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "J'ai été informé que votre appartement était libre depuis fin novembre. Je ne suis pas allé vérifier sur le site de la commune, si tous les appartements y étaient mentionnés. Nous ferons le nécessaire pour les inscrire sur le site."

M. Patrick Tanner, AJU : "Le marché de la télévision connaît actuellement d'importantes mutations du point de vue de la technologie telles que TV numérique, ainsi qu'au niveau des opérateurs, rachat de ACTV par EBL, ou l'arrivée de Bluewin TV. Face à cette augmentation accrue de la concurrence, je souhaiterais savoir comment se positionne Diatel, dont la commune détient une part importante du capital-action ?

- 1) A-t-elle une taille critique suffisante pour lutter contre les géants qui l'entourent ?
  - 2) Le partenariat conclu entre Diatel et Cablecom pour la TV numérique est-il suffisant pour rester compétitif face à l'évolution rapide du marché ?
  - 3) Quelles garanties peut-on donner quant à l'avenir de Diatel à moyen, voire long terme ?
- Je ne connais pas le dossier, mais c'est un souci."

M. Pierre-André RoCHAT, chef du département de la culture : "Quel est l'avenir de Diatel S.A. ? Voilà une bonne question. Diatel est une société anonyme, dont l'actionnaire majoritaire est la Municipalité de St-Imier à raison de 68 %. Cette société a été transférée d'une famille à la Municipalité en 1990. Sa situation financière est saine. Actuellement la société distribue depuis sa station de tête située à "La Châtelaine" 45 programmes TV analogiques et 30 programmes radio. En partenariat avec la société Cablecom, les services suivants sont disponibles sur le télé-réseau : Internet, téléphonie ainsi qu'une palette de programmes TV et radio numériques. L'offre de base Digital-TV permet la réception de 81 programmes TV numériques et 29 programmes radio numériques. Selon ses désirs et ses sensibilités, possibilité est offerte à un client de s'abonner à différents paquets numériques. Pour toutes les prestations, la société Diatel assure le service à la clientèle, afin que les quelques 2'000 abonnés soient satisfaits des services disponibles. La société emploie 3 collaborateurs, 2 personnes à 100% pour la technique et 1 personne à 75 % pour l'administration. Au printemps 2008, au plus tard, le directeur actuel sera en retraite, et je pense que le nouveau conseil d'administration devra orienter, rapidement, sa réflexion sur la stratégie à adopter afin de maintenir les prestations offertes d'une façon identique aux grandes sociétés tout en privilégiant le service de proximité. En conclusion, je vois l'avenir de la société de façon optimiste, pour autant que les choix faits dans le cadre d'une réorganisation permettent de poursuivre les travaux nécessaires à l'évolution technique et que le service à la clientèle puisse être poursuivi de façon optimale."

M. Patrick Tanner, AJU : "Je prends note des informations qui nous sont transmises. J'espère qu'on prendra ce dossier avec toute l'attention qu'il faut, car ceci peut être délicat. Je remercie M. Pierre-André RoCHAT, chef du département de la culture."

Mme Marguerite Baume, AJU : "La fraction alliance jurassienne a été étonnée de ne pas être invitée cette année, comme d'ailleurs l'ensemble des Conseillers de ville, à la cérémonie des promotions civiques qui a eu lieu dernièrement. La réponse à cette question peut servir pour l'an prochain."

M. Pierre-André RoCHAT, chef du département des écoles : "Ces dernières années, nous avons invité pour l'apéritif le Conseil municipal et les membres du Conseil de ville. Pour le repas était invité uniquement le Conseil municipal. Cela était toujours un peu désagréable, à mon sens, lorsqu'il fallait dire aux conseillers de ville "Nous vous souhaitons une bonne soirée, nous, nous partons au restaurant pour manger". Cette année, l'option qui a été prise a été d'inviter le Conseil municipal et les membres du bureau du Conseil de ville, qui ont reçu une invitation cinq semaines au préalable et qui ont été représentés par deux personnes, les autres étant excusées. A l'avenir, on pourra revenir à la solution d'inviter tout le Conseil de ville"

Mme Marguerite Baume, AJU : "Je remercie M. Pierre-André RoCHAT, chef du département des écoles. Pour ma part, je n'ai jamais regretté de ne pas aller au souper. C'était simplement un moment de partage avec les nouveaux citoyens que je trouvais intéressant."

## 8. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "Lors de la dernière séance, M. Yves Houriet, Rad., nous avait demandé d'intervenir pour qu'une séance d'information "rénovez vos bâtiments et économisez de l'énergie" soit organisée dans la région. Nous avons écrit à la conférence régionale de Suisse romande qui nous a répondu ce qui suit : "L'organisation détaillée de ces manifestations étant du ressort de chaque canton concerné, nous avons transmis votre demande au service de l'énergie du canton de Berne. Nous espérons que celui-ci puisse y répondre favorablement et nous réjouissons de votre intérêt à ce sujet." Cette lettre étant datée du 4 décembre 2006, nous allons mentionner notre intérêt aux services cantonaux."

M. Yves Houriet, Rad., remercie pour la réponse apportée.

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie : "En réponse à la petite question de M. Pierre-Yves Baumann, FC, concernant les bénéficiaires de prêts économiques, je peux répondre ce qui suit. Lors de sa séance du 22 novembre 2006, la commission de l'économie et du tourisme s'est penchée sur les recommandations de la commission de gestion en matière de protections des données dans la communication des noms des bénéficiaires de prêts économiques. A l'unanimité les commissaires ont préavisé la solution permettant à un élu imérien de consulter la liste des bénéficiaires, sous réserve du secret de fonction, et uniquement à la chancellerie. Lors de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2006, les conseillers municipaux unanimes ont approuvé cette proposition que je relaie avec plaisir à votre conseil."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, remercie pour la réponse qui est satisfaisante et qui permettra d'avoir des réponses lorsque le Conseil de ville devra se prononcer sur le rapport des prêts économiques.

M. André Schafroth, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "J'ai une information à vous donner au sujet de différentes questions concernant la sécurité routière. En début septembre, votre Conseil a posé plusieurs questions, notamment une au sujet des miroirs et d'un panneau avancé pour une vitesse de 50 km/h à l'ouest de la localité. Notre conseil a écrit deux courriers, un le 19 et un autre le 20 septembre 2006, à l'ingénieur en chef du III<sup>ème</sup> arrondissement des Ponts et Chaussées avec vos remarques. Nous avons reçu en date du 23 novembre 2006 une lettre de l'ingénieur qui nous a pour le moins laissés perplexes au sein du Conseil municipal. Nous ne sommes pas du même avis. De ce fait, nous avons écrit en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006 à l'ingénieur en chef pour avoir un rendez-vous avec lui et pour lui mettre en quelque sorte les points sur les "i" et expliquer la situation. Une séance est également agendée le 19 décembre 2006, avec M. Acquadro de l'Office des Ponts et Chaussées pour détailler nos revendications."

## 9. Crédit d'engagement de Fr. 173'400.-, figurant au budget des investissements (Fr. 98'000.- dans l'approvisionnement en eau, Fr. 75'400.- dans le réseau des fontaines avec prélèvement des dépenses prévues en 2009 et 2011), pour la réfection d'une conduite d'eau propre et de deux conduites d'alimentation des fontaines aux Longines, Les Noyettes – décider du mode de financement

### *Rapport du Conseil municipal :*

Le rapport établi par le chef du service de l'équipement concernant la réfection d'une conduite de distribution d'eau potable et de 2 conduites d'alimentation des fontaines aux Longines, Les Noyettes, ainsi qu'un plan du secteur à rénover est remis aux conseillers de ville.



Depuis l'acquisition par les services techniques d'instruments permettant de rechercher les fuites, plusieurs campagnes de mesures ont été menées. Ces investigations ont permis de déterminer les secteurs du réseau d'eau potable nécessitant un assainissement prioritaire. Diverses mesures d'assainissement ponctuelles ont déjà été prises durant ces dernières années (par exemple le long de la route de Sonvilier). Toutefois, le mauvais état général des conduites du secteur des Noyettes à proximité de l'entreprise Longines rend nécessaire la mise en œuvre d'un assainissement plus complet. Ces travaux ont été chiffrés et peuvent être réalisés au moyen des montants prévus en 2007 dans le cadre du plan financier 2007-2011.

Il s'avère toutefois que le réseau des fontaines, qui se situe dans le même secteur, est également en très mauvais état et nécessite lui aussi un assainissement. D'un point de vue technique et financier, il est évident qu'il serait judicieux de profiter des fouilles nécessaires à l'assainissement du réseau d'eau potable pour assainir également celui des fontaines. Etant donné que l'assainissement du réseau des fontaines n'avait pas été planifié pour 2007, il est proposé d'avancer les investissements prévus initialement en 2009 et 2011 dans le plan financier 2007-2011 pour couvrir les dépenses mentionnées ci-dessus.

Rappelons ici que du fait que les secteurs du réseau d'eau propre à assainir prioritairement dépendent du résultat de mesures de fuites qui ne sont évidemment pas connues avant d'être menées, il n'était pas possible de prévoir, au stade de la planification financière, que l'un des secteurs d'eau propre à assainir en priorité serait situé dans la même fouille que le réseau des fontaines.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose le vote d'un crédit de Fr. 173'400.-, figurant au budget des investissements (Fr. 98'000.- dans l'approvisionnement en eau, Fr. 75'400.- dans le réseau des fontaines avec prélèvement des dépenses prévues en 2009 et 2011), pour la réfection d'une conduite d'eau propre et de deux conduites d'alimentation des fontaines aux Longines, Les Noyettes, et d'en assurer le financement par autofinancement.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Eric Achermann, Rad. : "Le parti radical approuve la proposition faite car il est logique de profiter de changer les deux conduites en même temps et d'en assumer le financement par autofinancement."

M. Markus Schmutz, AJU : "La fraction Alliance jurassienne vous recommande d'accepter ce crédit d'engagement de Fr. 173'400.-, dont Fr. 98'000.- figurent au budget 2007 pour l'entretien du réseau d'eau, ainsi que Fr. 75'400.- pour les fontaines qui étaient prévus dans le plan financier pour 2009 et 2011. Bien qu'il puisse sembler étrange de vouloir dépenser l'argent avant de l'avoir budgété, dans notre cas cette décision nous semble judicieuse, puisque l'ouverture du tronçon pour l'eau propre permettra d'atteindre en même temps les conduites des fontaines et évitera un deuxième chantier dans deux ans. Cela permettra aussi d'éviter encore plus de désagréments pour l'entreprise des Longines, dont l'accès sera fortement perturbé pendant les travaux. Nous proposons de financer ce crédit par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de Fr. 173'400.-, figurant au budget des investissements (Fr. 98'000.- dans l'approvisionnement en eau, Fr. 75'400.- dans le réseau des fontaines avec prélèvement des dépenses prévues en 2009 et 2011), pour la réfection d'une conduite d'eau propre et de deux conduites d'alimentation des fontaines aux Longines, Les Noyettes et d'en assurer le financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

10. Nouveau tarif d'électricité "ECONOM 1" pour fournitures interruptibles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 – décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Le 9 décembre 2005, le Conseil de ville a approuvé à l'unanimité une motion d'Alliance jurassienne concernant "un tarif attrayant pour les utilisateurs de pompes à chaleur ainsi qu'un tarif de reprise pour le rachat de l'énergie photovoltaïque". Le tarif a été élaboré par les Services Techniques. Il est fondé sur des tarifs du même type adoptés par La Goule et les FMB, mais adapté au système de tarification imérien : absence de variation du prix de l'électricité en fonction des saisons, prix de vente légèrement inférieurs.

Le fait que ce tarif prévoie l'interruption de la fourniture à certaines périodes de la journée tient compte de la remarque émise au Conseil de ville selon laquelle l'énergie propre le serait moins lorsque les pompes à chaleur fonctionnent en période de grande consommation. Par contre, le principe d'égalité applicable à l'activité d'une collectivité publique ne permet pas de définir des secteurs de la commune (par exemple ceux raccordés au gaz) où ces tarifs ne seraient pas applicables. En tout état de cause, le gaz connaît un développement général très favorable, avec les raccordements récents et à venir de plusieurs immeubles importants. Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose d'approuver le nouveau tarif d'électricité "ECONOM 1" pour fourniture interruptible à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

*Ouverture de la discussion :*

M. Christian Hostettler, Soc. : "J'ai une question préalable, mais pour que nous soyons tout de suite au clair, je vous indique que notre fraction appuiera le nouveau tarif à l'unanimité. Est-ce que ceci est un règlement ou simplement une information ? A qui ce document est-il destiné, ceci est ma première question ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Techniquement il s'agit d'un tarif, donc, d'un règlement du Conseil de ville. En pratique, la libéralisation veut qu'on parle de produit. Au niveau de la forme, nous avons quelque chose de nouveau. Ce qu'il faut imaginer c'est que l'on transpose en tarif ce que les sociétés privées adressent à leurs propres clients. C'est formulé de la même manière. Cette disposition fait un peu penser aux conditions générales d'assurance."

M. Christian Hostettler, Soc. : "C'est justement sur ce point que nous ne pouvons pas être d'accord. S'il y a un règlement c'est un vrai règlement. Parfois on trouve la forme personnelle, impersonnelle, il y a des nous, des vous, et puis il y a des choses pas claires. Par exemple, "nous nous réservons le droit de décaler la période de bas tarif" qui est nous ? Est-ce qu'il s'agit du Conseil de ville, du Conseil municipal, est-ce l'en-tête des services techniques ? Il y a plein de choses comme ceci qui donne un flou. Si nous prenons la troisième question, "comment le courant est-il mesuré" ? Bonne question, la réponse suit. Ne pourrait-on pas mettre "article 3", le courant est fourni et mesuré en basse tension etc... et puis les frais sont à votre charge ? Je reçois ceci comme conseiller de ville, je vous remercie de me facturer les prochains frais qui seront à notre charge. Ceci n'est pas très sérieux et surtout pas clair. On ne dit pas qui modifie les tarifs, il y a plusieurs exemples comme celui-ci. Nous pouvons prendre une décision de principe ce soir, à savoir accepter le tarif tel quel. Toutefois, sur la forme je ne peux pas l'accepter. J'ai des propositions très simples, environ une par paragraphe, et nous pourrions régler ceci ce soir. La forme est inadaptée à un règlement."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Pour répondre à M. Christian Hostettler, Soc., nous sommes aussi pour l'approbation du tarif. Nous avons aussi un peu les mêmes remarques, mais nous allons mentionner des précisions. Il semblait que la motion était déposée pour favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables. Hors, le règlement, les critères présentés ici, sont ceux "d'Youtilty". Toutefois, nous parlons ici des installations fixes et interruptibles. A partir de là,

nous donnons deux exemples. Le premier, les grands chauffe-eau, donc si l'on ne met pas un chauffage, non pas écologique, avec une pompe à chaleur mais un chauffage pur avec un gros stoppeur, j'ai le droit d'avoir le tarif réduit. Ceci d'après ce qui est écrit dans ce tarif. Maintenant, une question qui n'est pas réglée est la suivante : que se passe-t-il avec ceux qui, par souci d'écologie, achètent de l'énergie verte ? Il s'agit de vrais écologistes puisqu'ils paient 16 centimes le kWh plus cher que "monsieur tout le monde" si je ne me trompe pas et eux, ils n'ont pas de rabais puisqu'ils n'ont pas de stoppeur ? Nous trouvons que la commission devrait tout de même préciser un peu mieux un certain nombre d'éléments afin qu'il n'y ait pas d'interprétations maladroites ou abusives, voire même des bringues."

M. Stéphane Boillat, maire : "Dans l'esprit du marché de l'électricité, il faut bien voir que vous avez les produits et puis en tant que consommateurs vous pouvez choisir ce que vous voulez. Imaginons que vous avez un grand chauffe-eau, vous allez peut-être utiliser le produit normal parce qu'il est plus intéressant que celui-ci puisque vous allez utiliser le tarif de nuit à 10 centimes. Tandis que celui proposé ce soir peut intéresser d'autres utilisateurs. Il est vrai que nous sommes dans une situation de libéralisation, que vous allez vivre, où vous avez un marché qui est fondé sur des produits et sur des contrats individuels. D'un autre côté, la compétence est donnée au Conseil de ville pour l'adoption des tarifs. Nous sommes dans une situation où nous avons d'un côté ce qu'on destine aux clients et de l'autre votre compétence pour vous exprimer sur ceci. Plus le temps passera plus ce type de problème va se poser".

M. Christian Hostettler, Soc. : "J'ai bien entendu, mais qu'est-ce qui nous empêche de faire un règlement formel qui se trouvera dans les classeurs de la commune et puis, de faire une lettre personnalisée lorsque les produits seront vendus aux clients. A ce stade, est-ce qu'on va envoyer ceci au client ?"

M. Stéphane Boillat, maire, répond qu'il faut en effet envoyer le tarif.

M. Christian Hostettler, Soc. : "Ne peut-on pas envoyer une lettre personnalisée qui explique le tarif de la manière suivante : point 1,... point 2,...?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Il s'agirait de mettre ce que dit le tarif dans une lettre traditionnelle. En pratique, nous devrions remettre ce type de documentation. Si l'on fait un tarif, c'est celui-ci qu'il faudra envoyer et ceci semblait être plus simple. Si vous voulez nous pouvons changer le tarif en règlement avec article 1, 2, etc... Nous pouvons exprimer les directives sous forme de règlement."

M. Christian Hostettler, Soc. : "Je répète qu'il y a des choses qui ne sont pas claires. Lorsqu'on dit "nous pouvons interrompre..." c'est qui ce nous ?"

M. Stéphane Boillat, maire, dit qu'il s'agit des services techniques.

M. Christian Hostettler, Soc., dit que ce n'est pas clair et ceci est gênant d'avoir des imprécisions.

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je voudrais juste rajouter qu'au fond, nous avons mélangé deux choses. L'interpellation qui allait dans le sens de l'écologie et ceci, qui est simplement un détail commercial comme le fait tout le monde. Quand peut-on interrompre celui qui accepte d'être interrompu ? Nous avons également ceci pour le gaz. Celui qui accepte qu'on lui interrompe son chauffage ou ses appareils à certaines heures, c'est un client intéressant parce que c'est comme pour les avions d'Easy Jet et autres que nous remplissons au dernier moment et qui font des prix de rabais. Dans notre cas c'est pareil, celui qui accepte de prendre le courant seulement quand le distributeur en a assez ou un peu trop, et que lorsque celui-ci en manque, nous le coupons. Celui qui accepte cela, a droit à un rabais. Pourquoi pas, beaucoup de monde le fait."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Par rapport à ce que vient de dire M. Cornelio Fontana, Rad., je signale tout de même que c'est une décision de la commission de l'équipement, qui a décidé effectivement de se pencher sur cette motion et puis qui a décidé, en comparant les tarifs des FMB et de La Goule, de dire qu'on n'allait pas faire un règlement pour deux ou trois clients de la commune mais utiliser ce qui existe déjà. Maintenant, par rapport aux remarques de M. Christian Hostettler, Soc., je suis d'accord qu'il y a peut-être des problèmes de rédaction. Toutefois, si l'on prend ce que le Conseil de ville a déjà accepté en date du 16 juin 2005, à savoir le tarif pour le produit "1to1 energy Easy", nous retrouvons exactement la même forme, en-tête, organisation structurelle. Il serait bizarre de changer maintenant de forme, ou alors il faut revoir tous les règlements. Le tarif "Modulo" est construit de la même manière. Il s'agit de tarifs qui ont été approuvés par le Conseil de ville. Peut-être avez-vous changé d'avis mais nous n'avons pas modifié la forme pour le moment."

M. Christian Hostettler, Soc. : "S'il s'agit uniquement d'une question de forme, nous pouvons nous y rallier. Précisons au moins par qui un tarif peut être modifié. Ceci me paraît indispensable."

M. Stéphane Boillat, maire : "Lorsqu'on dit "sont applicables", c'est l'ensemble de la réglementation communale qui est applicable et selon celle-ci, la modification du tarif est de la compétence du Conseil de ville. Si par exemple dans trois mois, on veut changer le tarif, cette modification sera de la compétence du Conseil de ville. Le Conseil municipal n'a que la compétence dans des cas très particuliers de conclure des contrats individuels et ceci si l'on devait le faire avec un consommateur mais pas avec un nombre indéfini de consommateurs. Nous avons toujours appliqué la politique suivante : chaque fois qu'un tarif est modifié ou introduit, c'est le Conseil de ville qui décide. Pour que ce ne soit plus le cas, nous devrions modifier une réglementation supérieure et nous ne l'avons jamais souhaité."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je n'ai pas du tout le même sentiment que la fraction socialiste. Pour moi, c'est un langage beaucoup plus direct qu'un règlement. Je crois que nous en prenons l'habitude. Maintenant, quant à la clarté, c'est évident qu'il y a l'en-tête, des services techniques, c'est assez clair. Le tarif c'est nous, le Conseil de ville, qui l'arrêtons."

M. Christian Hostettler, Soc. : "Le présent produit est approuvé par...". Parle-t-on du Conseil de ville ? Par qui sera signé ce document ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Pour vous rassurer en ce qui concerne la phrase "Il peut être modifié en tout temps", nous pouvons la supprimer. En mentionnant ceci, nous voulions dire que l'auteur du tarif, donc le Conseil de ville, est le seul à pouvoir le modifier."

M. Christian Hostettler, Soc. : "En conclusion, soyons fun et adaptons-nous à cette manière de faire, même si personnellement je trouve le tarif pas très bien structuré. Toutefois, je ne serais jamais frustré si je me voyais remettre à la maison un règlement avec des numéros."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Juste une toute petite remarque, il serait souhaitable que l'avant-dernier paragraphe qui est encadré, soit en dessous des dispositions finales, puisqu'il s'agit de demandes de renseignements."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Nous prenons position sur l'ensemble et non pas sur la forme. C'est avec une légitime satisfaction qu'Alliance jurassienne a pris connaissance de ces nouveaux tarifs pour les utilisateurs de pompes à chaleur. Ils font en effet suite à une motion que nous avons déposée le 28 avril 2005. Entre-temps la commission avait rendu son rapport que le Conseil de ville avait accepté à l'unanimité au mois de décembre 2005. Ce soir il s'agit d'approuver ces tarifs ECONOM 1, qui permettent aux utilisateurs de pompes à chaleur d'économiser quelque 5 cts par kWh le jour et 1 ct par kWh la nuit, moyennant des

interruptions. Nous estimons qu'ils sont suffisamment attrayants et qu'ils répondent parfaitement à notre demande. C'est pourquoi nous invitons le Conseil à les adopter. Dans le but de favoriser les initiatives privées visant à investir dans les énergies renouvelables, nous avons encore demandé dans la même motion que la commune propose un tarif de reprise de l'énergie solaire photovoltaïque. Sachant qu'il en dépendra de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité actuellement à l'étude, nous patienterons encore quelque temps en suivant cependant l'affaire de très près. Nous adressons nos remerciements à la commission de l'équipement pour son travail."

M. Thierry Spring, Rad. : "Nous avons plusieurs interrogations lors de la présentation de la motion "un tarif attrayant pour les utilisateurs de pompes à chaleur ainsi qu'un tarif pour le rachat de l'énergie photovoltaïque" en décembre 2005. Nous constatons avec plaisir que nos questions ont été débattues et traitées en commission et que la plupart ont trouvé réponse. Par conséquent la fraction radicale se déclare favorable et accepte le nouveau tarif électrique "ECONOM 1" pour les fournitures interruptibles et sa mise en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Nous ne manquerons pas ici de remercier les membres de la commission qui ont œuvré à la réalisation de ce tarif."

Au vote, le nouveau tarif d'électricité "ECONOM 1" pour fournitures interruptibles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 est accepté à l'unanimité.

#### 11. Création d'un centre de jeunesse régional à Saint-Imier, modalité d'exécution – décision

##### *Rapport du Conseil municipal :*

Dans sa séance du 27 avril 2006, le Conseil de ville approuvait à l'unanimité la création d'un centre de jeunesse régional à Saint-Imier, mais réservait pour décision le projet d'exécution de détail. La question de la localisation du centre était au centre de la discussion. Depuis, divers lieux ont été pris en compte et examinés, en prenant en considération les avis émis au Conseil de ville s'agissant de la possibilité d'implantation à Temple 19. Les abris de protection civile ont été exclus (pas de fenêtres, indignes du but poursuivis). Finalement, des locaux adaptés ont été trouvés à la rue Baptiste-Savoie 21. Ceux-ci répondent aux besoins exprimés, et le propriétaire effectuera les aménagements nécessaires. En outre, le prix de location prévu s'inscrit dans le cadre budgétaire voté (en principe légèrement inférieur au montant prévu). Le rapport établi par les membres de la commission sociale qui ont visité les locaux est joint à la présente.

Dès l'accord du Conseil de ville, un contrat de bail sera conclu, et les postes prévus selon l'autorisation cantonale et le dossier remis au Conseil de ville le 27 avril 2006 seront mis au concours, afin que le Centre de jeunesse régional soit opérationnel au printemps 2007.

Il faut relever que le projet imérien de centre de jeunesse se caractérise par deux éléments importants : ce projet est régional, puisque les communes de Courtelary à Renan sont disposées à y adhérer. En outre, il est précurseur puisqu'il associe l'animation jeunesse et la prévention, un phénomène de plus en plus marquant dans la société actuelle. L'élément le plus novateur du projet présenté est précisément l'intégration de la plate-forme prévention aux activités "ordinaires" d'un centre d'animation jeunesse. Saint-Imier sera l'une des 5 communes pilotes suisses à mener un projet d'intervention précoce pour la prévention des dépendances. Radix a confirmé son intérêt à ce projet.

##### *Ouverture de la discussion :*

M. Cornelio Fontana, Rad., s'exprime : "La fraction radicale avait accepté la création d'un centre de jeunesse. Par contre, nous ne pouvions pas accepter l'endroit projeté à savoir Temple 19. Après examen attentif de la nouvelle proposition, nous sommes d'accord avec la



localisation à Baptiste-Savoie 21, ainsi qu'avec le montant de la location.

Toutefois, afin de ne pas avoir de surprises, et les informations reçues n'étant pas très fournies, nous demandons qu'avant la signature du bail, le Conseil municipal éclaircisse certains points, à savoir :

1. Selon nos informations, comme il y a changement d'affectation, un permis de bâtir doit être demandé. Cela permet aux citoyens d'être informés et éventuellement de réagir.
  2. Régler les problèmes techniques, ceci se fera dans le cadre du permis : AIB, handicapés, sécurité, etc... Que faut-il faire ? Qui paie quoi ?
  3. Durée du bail ? Est-il limité à la durée de l'essai ?
  4. Les autres communes qui adhèreraient sont-elles d'accord avec ce projet ?
- Avec ces réserves, qui sont plutôt des recommandations à faire lors de l'étude, le parti radical accepte la proposition du Conseil municipal."

Mme Nicole Leblois, chef du département de la jeunesse : "La commission chargée de ce dossier examinera les points qui viennent d'être soulevés et les choses se feront dans les règles de l'art".

M. Cornelio Fontana, Rad, remercie Mme Nicole Leblois, chef du département de la jeunesse.

Mme Christiane Baur Widmer, Soc. : "La fraction socialiste a pris connaissance avec plaisir de la découverte d'un lieu d'implantation pour le futur centre de jeunesse. Le local prévu semble effectivement adapté aux besoins des jeunes et son loyer correspond au budget. Nous sommes heureux de voir que la création de ce centre se concrétise et que d'ici peu les jeunes de notre village auront un endroit où se retrouver. Nous aimerions cependant quelques éclaircissements quant aux dépenses qui seront occasionnées par l'aménagement de ce local. Dans le message du Conseil municipal, il est indiqué que le propriétaire effectuera tous les aménagements nécessaires. Mais qu'entend-on par là ? Qu'en est-il de l'aménagement intérieur, tel que le mobilier, par exemple ? A-t-on listé et chiffré les différents besoins en matériel pour ce futur centre ? Un montant a-t-il été prévu au budget 2007 ? Ces quelques questions posées, nous terminerons en remerciant toutes les personnes qui ont œuvré pour que ce projet puisse se réaliser."

Mme Martine Bourquin, AJU : "Les locaux de la rue Baptiste-Savoie 21 sont adéquats pour y accueillir le Centre de jeunesse. Leur coût correspond au montant budgété et nous faisons partie des cinq communes pilotes suisses à mener un projet d'intervention précoce pour la prévention des dépendances. C'est pourquoi, la fraction Alliance jurassienne souhaite que le projet se concrétise dans un délai raisonnable, par respect pour nos futurs partenaires, les Municipalités de Courtelary, Cormoret, Villeret, Sonvilier, Renan ainsi que Radix et Santé bernoise. Pour que les jeunes entre 12 et 16 ans soient "entendus", pour que les démarches d'engagement de personnel, d'organisation et d'aménagement puissent être entreprises, la fraction Alliance jurassienne propose d'accepter les modalités d'exécution."

Au vote, la création d'un centre de jeunesse régional à Saint-Imier – et ses modalités d'exécution, sont acceptées à l'unanimité.

## 12. Rapport du Conseil municipal relatif au programme de législature 2003-2006 – information

*Rapport du Conseil municipal :*

Conformément à l'art. 44 al. 2 du Règlement d'organisation le Conseil municipal a transmis le 23 octobre 2003 au Conseil de ville son programme de législature 2003-2006. Le Conseil

municipal remet, en annexe, un bref rapport relatif à l'exécution de ce programme de législature, ce qui clôt la présente législature.

Le Conseil municipal prie le Conseil de ville d'en prendre connaissance, et remercie toutes les personnes qui par leur engagement au sein des autorités ou de l'administration ont permis sa mise en œuvre.

*Ouverture de la discussion :*

M. Patrick Tanner, AJU, déclare : "La fraction Alliance jurassienne a pris connaissance avec grand intérêt du rapport du Conseil municipal relatif au Programme de législature 2003-2006. Bien que l'exercice fût nouveau, l'établissement d'un programme de législature est un élément important, voire moteur d'une politique de développement cohérente et réfléchie pour notre cité. Ce programme doit naturellement servir de ligne directrice et il doit faire l'objet d'un bilan afin d'en mesurer son efficacité voire son efficience. Il est vrai que tous les objectifs ne peuvent parfois être atteints faute de temps. Toutefois, il est fort important de constater que de manière globale, la ligne a été tenue, ces quatre dernières années. Nous pouvons citer l'arrivée de la Tête de moine en Terre d'énergies, la réalisation du Parc technologique II, l'étude et le développement d'un puits profond, la rénovation totale de la place de la gare, les nouveaux bâtiments de l'administration communale, la création d'une unité d'accueil ou encore la prochaine ouverture d'un centre de jeunesse et j'en passe. Le bilan des réalisations ne peut être que positif. Il s'agit toutefois d'être conscients et fiers des nombreux atouts dont jouit notre commune et de les mettre en évidence. Nous tenons ici à remercier très sincèrement le Conseil municipal pour les importantes réalisations qu'il a dirigées ces dernières années, les collaborateurs de la municipalité pour le travail de qualité fourni quotidiennement et finalement les membres des commissions qui s'investissent au travers de ces différents projets. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de découvrir le programme de la prochaine législature."

M. Christian Hostettler, Soc : "Nous avons pris note avec beaucoup d'intérêt de ce rapport. La définition d'objectifs en début de législature est essentielle. Même si tout ceci ressemble à un catalogue de priorités, l'ensemble pourrait figurer sur les programmes électoraux tous partis confondus, puisqu'il ne s'agit que d'éléments pour le développement de Saint-Imier au sujet desquels personne ne peut décemment s'opposer. Le rapport qui nous est ce soir présenté va beaucoup plus loin, puisqu'il liste les réalisations et mesures pour parvenir à atteindre les objectifs. Sans entrer dans le détail, nous constatons que ces objectifs sont souvent atteints, même si certains ne le sont que très partiellement. Ce rapport ne doit pas être montré comme une image du passé mettant un terme à la législature, il devra être repris par le nouveau Conseil municipal pour pouvoir analyser les forces, les faiblesses et les domaines pouvant améliorés. Il pourra servir de base de discussion pour la fixation des objectifs 2007-2010. Nous profitons de l'occasion pour remercier le Conseil municipal et toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce rapport. En cette fin de législature, nos remerciements s'adressent aussi à tout le personnel administratif et technique de notre commune et avec un peu d'avance nous vous souhaitons de joyeux fêtes de fin d'année et une excellente année 2007."

M. Cornelio Fontana, Rad : "Je vais être bref, un programme existait, beaucoup de gens y ont travaillé. Ce rapport prouve que beaucoup a été fait, que quelques éléments restent à réaliser et à compléter. Merci à tous ceux, Conseil municipal, commissions, employés, services techniques, divers services, pour tout le travail effectué. Bonne année à tous et en avant pour 2007."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je vais prendre la parole, pas que vous croyiez que je suis malade ce soir. J'aimerais simplement dire que notre programme de législature était certainement une bonne idée, également difficile à suivre et à réaliser, mais une bonne partie a été faite. Merci et continuons sur cette voie. Mes meilleurs vœux à tous."

### 13. Divers et imprévu

M. Stéphane Boillat, maire : "Au moment de terminer la législature, j'aimerais dire quelques mots. Je ne souhaite pas passer en revue ce qui s'est fait, ou pas fait en quatre ans. Le rapport du Conseil municipal relatif au programme de législature est suffisamment complet à ce sujet. Je crois que l'on peut dire qu'il démontre que notre commune a parcouru un chemin considérable en 4 ans. Dans un environnement en pleine mutation, c'est indispensable. Car la commune qui n'avance pas, reste en retrait et recule. Les mêmes défis, les mêmes exigences se poseront lors de la prochaine législature. Nous devons continuer à être actifs, à être attentifs aux besoins de notre population, que nous sommes là pour servir, tout en demeurant capable de tenir un cap, d'avoir une vision stratégique. Pour ma part, je me réjouis de continuer à travailler avec le souhait d'aller dans cette direction, et je me réjouis de le faire avec les nouveaux élus, nos nouveaux collègues au sein du Conseil municipal, à qui je souhaite d'ores et déjà la bienvenue, et avec tous les membres du législatif nouvellement élus. J'aimerais encore remercier vivement celles et ceux qui nous permis de faire ces pas importants ces quatre dernières années, mais que nous n'aurons pas le plaisir de retrouver l'année prochaine : j'aimerais d'abord remercier M. André Schafroth et M. Pierre-André Rochat qui, comme tous les conseillers municipaux ont mis leur mardi soirs, et tant d'autres soirées, au service de la collectivité, et puis enfin toutes les conseillères et conseillers de ville qui ont apporté, séance après séance, leur contribution. Merci à eux."

M. Cornelio Fontana, Rad : "Nous arrivons en fin de législature et une majorité d'entre nous ne siègera plus l'année prochaine. A titre personnel, je tiens à remercier les gens qui ne seront plus là, avec qui on a travaillé 4 ans ensemble. Il y a eu quelques passes d'armes, mais dans l'ensemble je pense que l'on a fait preuve d'une grande sagesse. Une des personnes qui ne sera plus là est notre présidente, Mme Monique Buchs, qui a conduit les débats de notre conseil avec calme et compétence. La fraction radicale lui remet ces quelques fleurs en remerciement de son travail et de son dévouement aux affaires de notre cité. Madame la présidente, merci et bonne route."

Mme Monique Buchs, présidente, déclare : "Le 9 décembre 2005, votre conseil m'a nommée présidente pour l'année 2006. Je ne vous cacherai pas que cette nouvelle charge m'a fortement interpellée et naturellement honorée. En effet, l'année 2006 est également la dernière année de la législature et évidemment, ce qui est normal, les débats allaient également être un peu plus vifs. Néanmoins, au terme de cette année de présidence, je constate avec satisfaction que les échanges au sein du Conseil de ville sont restés constructifs. Ceci devait être signalé, dans une société où la violence verbale est à la mode. Au terme de cette année de présidence, j'aimerais remercier le parti radical qui m'a fait confiance en me proposant à la présidence du législatif de notre cité. Néanmoins, je regrette une fois de plus que les femmes ne soient pas plus nombreuses au Conseil de ville et au Conseil municipal. Il est vrai que ce problème n'est pas propre à Saint-Imier, mais ce constat ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Il faut donc espérer que cette lacune soit comblée au plus vite au travers des nominations dans les différentes commissions pour la prochaine législature. L'année qui s'écoule n'a pas été ponctuée d'événements particuliers. Le Parc technologique II a été inauguré. Il met en exergue le dynamisme de notre cité sur le plan économique. Cependant n'oublions pas que la vie économique de notre région n'est pas uniquement liée au Parc technologique II, aussi j'aimerais rendre un hommage tout particulier à toutes les entreprises industrielles grandes ou petites, aux artisans, aux commerçants, aux indépendants de Saint-Imier qui, depuis des décennies, font la réputation de notre cité, et occupent quelques centaines de personnes. Elles méritent toute notre gratitude et notre soutien. Je ne voudrais pas manquer de relever le travail exceptionnel des sociétés locales, aussi bien sur le plan culturel, sportif et associatif. Grâce à leur engagement, elles font connaître notre ville. Cette année, le Corps de musique a fêté 150 ans, et nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle longévité. Merci à toutes ces associations qui animent et ponctuent la vie et les grands moments de Saint-Imier. Certes,

avec la fin de la législature 2003-2006, la vie politique ne s'arrête pas. Notre cité doit rester un site attractif d'importance régionale et interrégionale. Région signifie également qu'il faut encore collaborer plus avec les autres communes de la région, voire ne pas avoir peur d'être créatif en collaborant avec des communes d'autres cantons. Unie, toute la région sera la plus forte. L'Hôpital de Saint-Imier SA, site de Saint-Imier a fêté ses 150 ans. Au travers de ce jubilé, nous avons pu constater le rôle important que joue cette institution sur le plan socio-économique, sans compter que sa proximité est importante pour la sécurité de notre population. Depuis plusieurs mois maintenant, et notre Conseil a adopté dans ce sens une résolution, l'avenir de la HE-ARC, filière ingénierie de Saint-Imier, est d'une mauvaise actualité. La volonté du canton est de maintenir un site attractif dans notre cité; cependant on peut s'interroger : le volontarisme du canton sera-t-il suffisant dans le bras de fer qui oppose la direction de la HE-ARC au Conseil fédéral, mais surtout à la Direction de la Haute Ecole spécialisée de la Suisse occidentale ? C'est un peu le combat de David contre Goliath. Néanmoins, nous devons, sans concession aucune, lutter pour le maintien et la pérennité du site de Saint-Imier. Son affaiblissement ou sa disparition serait également synonyme de remise en cause à moyen terme du Parc technologique I. Je ne voudrais pas conclure cette brève rétrospective, d'ailleurs bien incomplète, sans vous remercier toutes et tous, ainsi que toutes les personnes qui dans notre Cité consacrent du temps à la chose publique. Sans cet engagement, notre commune perdrait rapidement sa très bonne image et réputation. Afin qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier, il faudra sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier. J'adresse des remerciements particuliers aux personnes qui arrivent en fin de mandat ce soir, après de nombreuses années d'engagement au service de la collectivité, pour leur travail et toutes ces longues soirées à étudier des dossiers parfois complexes. J'aimerais également associer à ces remerciements mes collègues du bureau pour leur soutien, M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, pour sa précieuse collaboration ainsi que M. le maire Stéphane Boillat pour ses conseils. Il me reste maintenant l'agréable devoir de clore cette séance et de vous convier à la salle du Patchwork pour l'apéritif, puis plus tard au repas du Conseil de ville dans un établissement de la place. Je vous souhaite d'ores et déjà de joyeuses et belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'une année 2007 pleine de bonheur pour vous, vos familles et toute notre population."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19 h 15.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :                      Le vice-chancelier :